

Monsieur le Directeur Académique,

Suite à l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, le SE-Unsa lui adresse, nationalement, une lettre ouverte pour lui demander de s'engager pour une École durable, capable de relever les immenses défis auxquels notre pays est confronté. Ces élections, dont le processus verra réellement son terme le 18 juin, donnent à voir une France divisée, traversée par des inégalités qui nourrissent la colère et le ressentiment d'une partie importante de nos concitoyens, qui ne croient plus à un avenir meilleur, ni pour eux ni pour leurs enfants. Certains d'entre eux étaient même prêts à confier notre république à une idéologie autoritaire, xénophobe et anti-européenne. Le SE-Unsa s'est clairement exprimé contre cette orientation. Si nous connaissons parfaitement le devoir de réserve qui s'impose à nous et si nous respectons le libre-arbitre de chaque citoyenne et citoyen, nous prendrons nos responsabilités chaque fois que notre État de droit et nos libertés fondamentales seront menacés. Face à la progression, notamment dans les urnes, du repli et du rejet, nous voulons promouvoir les valeurs humanistes et laïques de respect de chacune et chacun, dans une société, et donc une École, ouverte et bienveillante. Cela ne semble pas aller de soi en ce moment... A l'heure où des tracts circulent devant et dans nos écoles dans plusieurs départements de France et embrase le net, où des pétitions demandent instamment « que cesse l'inclusion scolaire systématique des enfants handicapés » et qu'ils retournent en institutions, là où se trouverait leur vraie place d'après les signataires, nous, SE-Unsa, voulons reparler d'inclusion, "inclusion" et non "intégration" ! L'inclusion reflète la réalité de ce que nous avons défendu dans la loi de 2005 : l'accueil, de droit et par principe, dans les écoles, des enfants en situation de handicap. Le SE-Unsa réaffirme qu'il faut tourner le dos aux visions passéistes où l'École pouvait exclure "celles et ceux qui en empêcheraient la bonne marche". Certes, de nombreuses questions se posent au quotidien pour réussir cette inclusion. Ces questions se posent aux enseignants, aux élèves et à leurs familles. Nous devons tout faire pour réussir l'inclusion et certainement ne pas y renoncer. Pour répondre aux difficultés, le SE-Unsa préfère pointer les améliorations nécessaires pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap, notamment en ce qui concerne les actions de formation et les collaborations renforcées avec les professionnels de la santé. Nous sommes mobilisés pour réussir l'inclusion. Nous tenons à dire que ces expressions de remise en cause de l'inclusion ne sont pas majoritaires. Dans cette période, qui voit progresser les idées extrémistes et les solutions simplistes, l'École a selon nous un rôle à jouer. Elle doit

préservé et réclamer les moyens de nos ambitions d'enseignants pour assurer pleinement la cohésion sociale et garantir l'égal accès au savoir pour tous. Une Ecole que nous voulons bienveillante et exigeante. Chacun l'a bien compris, c'est à travers un prisme qui place l'intérêt des élèves au premier plan, que les enseignants de l'Unsa ont donc estimé que la refondation de l'Ecole initiée depuis 2012 a induit des dynamiques positives. Le SE-Unsa a soutenu et soutient toujours la loi de Refondation. Mais celle-ci aurait dû donner plus de place à une nouvelle gestion des ressources humaines, celle des enseignants, qui tous les jours font vivre les réformes. Si une partie de cette gestion se fait au niveau national, l'autre est bien pilotée localement, au sein des départements : les temps partiels, les disponibilités, les détachements dans un autre corps, les congés de formation professionnelle, les autorisations d'absences ... Les enseignants, qui manifestent leur souhait de mieux allier vie professionnelle et vie personnelle, d'avoir des projets de mobilité géographique ou professionnelle et de pouvoir aménager leur fin de carrière, ont l'impression de n'être considérés qu'en termes de variables d'ajustements.

Venons-en au premier point de l'ordre du jour de cette CAPD. Les résultats des affectations du mouvement principal, très attendus des collègues participants, pourront être officialisés à l'issue de cette instance. Nous déplorons à nouveau, que ces résultats soient diffusés, massivement, en amont de cette instance, pour des raisons qui ne visent, a fortiori, aucunement l'intérêt des collègues. Que devons-nous penser des pratiques de certains représentants du personnel qui se permettent d'appeler, plusieurs fois par jour, certains collègues dont l'affectation provisoire ne correspond pas à la personne qu'ils attendaient sur le poste ? Pour cela, ils poussent les collègues à appeler leur IEN, ainsi que les services et menacent de faire Blocus en CAPD.

En organisation syndicale responsable, le SE-Unsa fait le choix de vérifier, consciencieusement, les documents de travail fournis, afin que chaque participant puisse être assuré de la plus grande équité dans les résultats. Nous tenons à remercier les services pour le travail accompli, la grande qualité des documents transmis et les réponses apportées lorsque nous demandons des éclaircissements dans le cadre de notre travail de vérification. Le mouvement 2017 enregistre une amélioration du taux de satisfaction qui passe à 60,82% contre 51,02 % l'an dernier, pour un nombre de participants en augmentation. La stratégie des vœux géographiques davantage utilisée a permis de diminuer le nombre de collègues qui devront donc participer à la 2ème phase du mouvement et une meilleure fluidité permet à davantage de collègues de changer de postes. Le nombre de postes vacants est en augmentation de +29, dont +11 sur les postes de Brigade départemental et +11 sur les postes de conseillers pédagogiques. Nous constatons que sur ces derniers postes, le mouvement n'a pas été fluidifié puisqu'un certain nombre de vœux ont été neutralisés, faute de commission d'entretien organisées en amont du mouvement, alors que les collègues détiennent les titres nécessaires. Mais cette dernière augmentation nous inquiète aussi, car elle laisse à penser à une désaffection pour cette fonction, complexe, dont l'importance a été pourtant, récemment, réaffirmée.

Des appels à candidatures sur les postes de « Plus de maîtres que de classes » doivent être faits. Le SE-Unsa reconnaît l'effort fait dans notre département pour attribuer des emplois à ce dispositif et accompagner les collègues et les projets mis en œuvre afin de s'approcher de l'objectif simple, mais tellement porteur de sens, d'avoir « 100% d'élèves lecteurs en fin de CE1 ». Or, nous sommes questionnés par bon nombre de personnes – enseignants, parents, journalistes – sur le programme éducatif de notre Président et notamment la question du « 12 élèves par classe de CP et de CE1 en Education prioritaire ». Cette mesure est bien souvent mise en relation par nos interlocuteurs avec une éventuelle disparition du dispositif « Plus de maîtres que de classes ».

Même si le SE-Unsa n'est a priori pas opposé à l'idée du « 12 élèves par classe en CP et CE1 », il n'est cependant pas favorable à la disparition du dispositif « Plus de maîtres que de classes » qui par leurs actions permettent entre autre une consolidation des compétences langagières (orales et écrites) à l'apprenti-lecteur.

Le SE-UNSA exige que les conclusions de l'évaluation du dispositif « Plus de maîtres que de classes » soient connues. En effet, nombre de collègues se sont appropriés ce dispositif et ont fait preuve d'initiative pour faire progresser nos élèves. Il serait affligeant que les efforts consentis par les uns et les autres soient balayés sans autre forme de procès. Ici encore, on ne peut que souhaiter que le temps des Ecoles soit déconnecté du temps politique.

Concernant le mouvement inter-départemental, dans l'intérêt des collègues, le SE-Unsa souhaiterait, comme l'an dernier, que toutes les demandes d'exeat que vous recevrez, Monsieur le DASEN, reçoivent une réponse positive de votre part, contrairement à ce que vous avez pu laisser entendre lors d'une précédente instance. Si vous procédez à de simples échanges comme vous nous l'aviez indiqué, seul 6 collègues pourraient, à ce jour, quitter notre département, pour en laisser entrer 6 autres. Un département attractif comme la Gironde doit donner des signes positifs à nos collègues. Votre décision, Monsieur le Directeur académique, est porteuse de conséquences qui sont très importantes pour les collègues en demande de mobilité géographique.

Céline GRAVELLIER
Marianne FAVIER
Cédrine SANCIER
Gwenaëlle GELISSE